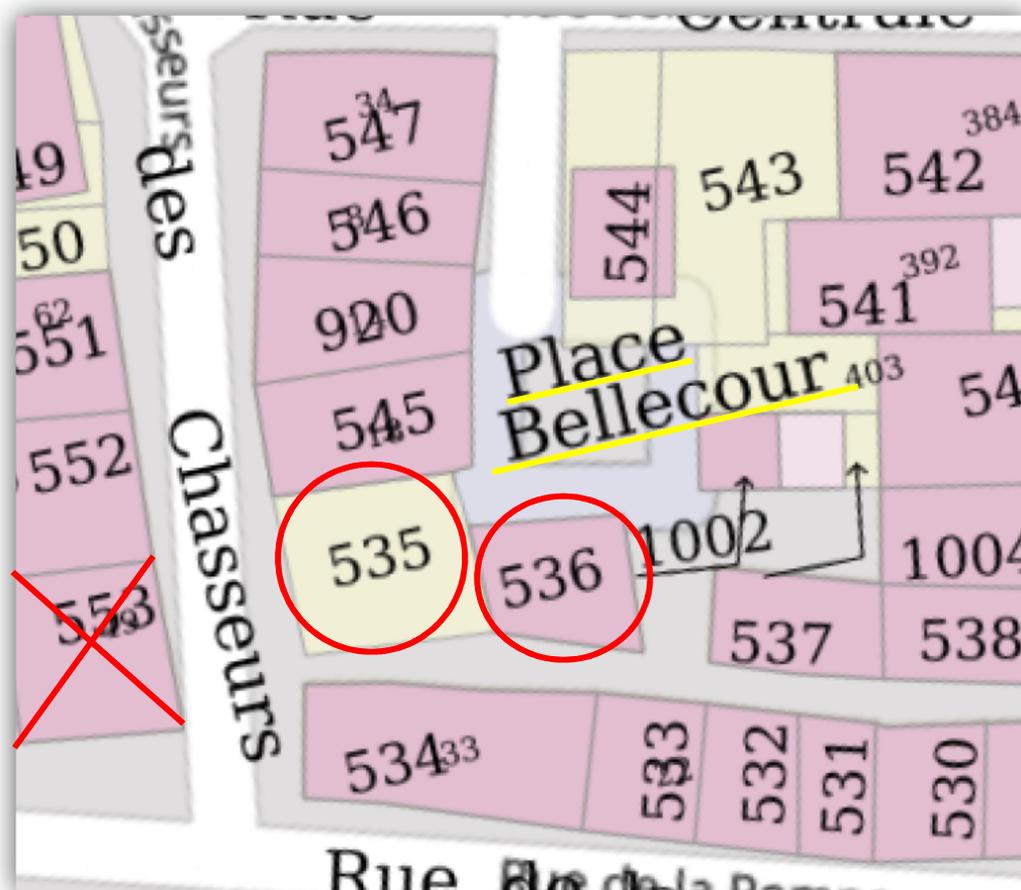




A ce jour, les biens C535 + C536 et C553 (la maison) ont trouvé acquéreurs au prix de 78 000,00 euros l'ensemble. La commune vient d'entrer en contact avec les deux propriétaires pour négocier l'achat des deux seules parcelles C535 et C536 (le terrain et la grange en vue de sa démolition).



Dans l'optique de cet aménagement, qui représente une opportunité unique pour la municipalité de réguler enfin la circulation et le stationnement dans le cœur du village, il convient pour la commune de préempter avant le 31 juillet prochain.

Il est à noter que la somme étant inférieure à 180 000,00 euros, aucune consultation des Domaines n'est requise.

La commune souhaite donc solliciter les services de l'EPF, via la communauté de communes RAPC adhérente, pour mener à bien ce projet.

La négociation n'en étant qu'à ses prémices, nous ne pouvons pour le moment attester du montant définitif de la transaction. En tout état de cause, la commune se positionnera définitivement en fonction de la somme négociée avec les vendeuses mais qui ne pourra excéder 78 000,00 euros.